



Association 1901
Reconnue d'intérêt général



Cour des Musées - 9 boulevard du Général Leclerc - 42190 CHARLIEU



04 77 60 19 09



empc.charlieu@free.fr



<http://www.kananas.com/ecoledemusiquedupaysdecharlieubelmont/>



<https://facebook.com/ecolemusiquecharlieubelmont>

TARIFS 2021-2022

Adhésion à l'Association pour l'année : 35 €

L'EMPCB étant reconnue d'intérêt général, cette adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66% : si vous êtes imposable, l'adhésion ne vous coûtera que 11,90 € pour l'année.

Rappel : 1 adhésion = 1 voix aux Assemblées Générales

Cotisations annuelles :

Enseignement	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
Instrument ou Chant individuel + FM*	420 €	555 €
Instrument ou Chant individuel + Atelier + FM* (Cycle I)	470 €	615 €
Instrument ou Chant individuel + Atelier + FM* (Cycle II)	500 €	650 €
2 ^{ème} instrument	320 €	420 €
Éveil musical/ Découverte/ FM* seule	100 €	120 €
Chorale adultes / enfants	100 €	120 €
Atelier seul (FM* offerte)	210 €	220 €
2 ^{ème} atelier	100€	110€

Réduction pour un même foyer :

- 10 % pour le 2^{ème} inscrit
- 20% pour le 3^{ème} inscrit
- 50% pour les suivants

Possibilités de paiement fractionné :

- Par 3 chèques bancaires : les chèques seront déposés en octobre, janvier et avril. Les 3 chèques, remis à l'inscription, doivent être datés du jour de la signature (article L131 du Code monétaire et financier).
- Par 10 prélèvements mensuels : merci de **fournir un RIB**.

Chèques vacances acceptés.

Les Harmonies peuvent prendre en charge une partie des cotisations de leurs membres (se renseigner auprès des Harmonies municipales).

Vous pouvez également solliciter votre comité d'entreprise.

FM* : Formation Musicale